

## NOUVELLE-ZÉLANDE

### Priorités fondées sur des indicateurs

#### **Lutter contre l'échec scolaire observé dans certains groupes (2005, 2007, 2009)**

**Recommandations** : subordonner la rémunération et l'avancement des enseignants à leur perfectionnement professionnel et à l'amélioration des résultats obtenus pour les minorités et les groupes à faible revenu.

**Mesures prises** : un nouveau dispositif de certification scolaire, le système de certificat national d'acquis scolaire (NCEA, National Certificate of Educational Achievement), a été mis en place en 2002. En 2008, le nombre de jeunes quittant l'école avec le niveau 2 du NCEA avait sensiblement augmenté, en particulier parmi les minorités.

#### **Faciliter l'accès aux services de garde d'enfants pour les parents qui travaillent (2007)**

**Recommandations** : améliorer l'accès aux services de garde d'enfants, surtout pour les familles défavorisées et les enfants de trois et quatre ans.

**Mesures prises** : le gouvernement a augmenté les prestations accordées au titre de la garde d'enfants et de l'éducation de la petite enfance au cours des cinq dernières années.

#### **Réduire les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau (2007, 2009)**

**Recommandations** : clarifier la réglementation et le cadre de la concurrence dans la plupart des industries de réseau. Céder les participations détenues par l'État et démanteler les obstacles à l'entrée dans les transports ferroviaires et dans les transports aériens internationaux.

**Mesures prises** : le gouvernement a modifié la réglementation applicable au transport d'électricité, aux gazoducs et à certains aéroports. La performance et la gouvernance du marché de l'électricité, et les obligations de service des télécommunications au niveau local sont en cours de révision. Le gouvernement a également fait adopter en 2008 des dispositions législatives sur le négoce de permis d'émissions (qui ont été révisées en 2009). Le réseau ferré a été renationalisé.

#### **Renforcer l'efficacité des aides à la R-D (2009)**

**Recommandations** : orienter les politiques de l'immigration, de l'éducation et du marché du travail vers l'amélioration des compétences nécessaires à l'innovation. Examiner l'efficacité des bourses de recherche et envisager des remplacements en partie par des incitations fiscales.

**Mesures prises** : le gouvernement a supprimé un nouveau crédit d'impôt au titre de la R-D lorsque la crise économique a débuté, et il se tourne vers d'autres instruments pour soutenir la R-D des entreprises.

#### **Renforcer les incitations à passer de l'aide sociale au travail (2005)**

**Recommandations** : renforcer les dispositifs d'activation, et étudier avec soin les effets induits sur l'offre de main-d'œuvre par les transferts au titre du Programme *Working for Families*. Envisager d'introduire des primes de retour à l'emploi pour les allocataires de longue durée.

**Mesures prises** : en 2007, le gouvernement a adopté des mesures destinées à faciliter la transition vers le marché du travail des bénéficiaires de prestations d'invalidité et d'assurance-maladie disposant encore d'une certaine capacité de travail. Les mesures d'activation axées sur les bénéficiaires d'allocations de chômage ont été renforcées par la mise en place d'un nouveau service de recherche d'emploi. Le gouvernement a annoncé une série d'initiatives destinées à aider les jeunes à accéder à l'emploi, à la formation et à l'enseignement au cours de la crise.

#### **Réduire les obstacles aux prises de participations étrangères (2005)**

**Recommandations** : supprimer la règle selon laquelle tout prise de participation étrangère supérieure ou égale à 25 % du capital d'une entreprise valant plus de 50 millions NZD est subordonnée à l'approbation des autorités, et trouver d'autres moyens de protéger les terrains à caractère sensible.

**Mesures prises** : la loi sur l'investissement étranger de 2005 a porté le seuil précité à 100 millions NZD, mais en 2008, le gouvernement a durci les règles relatives aux investissements en infrastructures sur les terrains à caractère sensible. En 2009, le gouvernement a exonéré un certain nombre de transactions techniques de l'application des règles de sélection des investissements, et délégué la prise de davantage de décisions pour accélérer le traitement des dossiers.

### Autres grandes priorités

#### **► Remédier aux goulets d'étranglement qui caractérisent les infrastructures, en particulier dans les secteurs des transports et de l'énergie (2005, 2007, 2009)**

**Recommandations** : modifier la réglementation pour débloquer les investissements. Appliquer des péages ou des tarifs modulés en fonction de l'encombrement pour contenir la demande.

**Mesures prises** : des hausses des redevances nationales d'utilisation ont servi à financer de fortes augmentations des investissements en transports. La première route à péage a été ouverte en 2008. Un service chargé des infrastructures nationales a été créé pour définir les priorités en la matière. En 2005, puis de nouveau en 2009, le gouvernement a modifié la loi sur la gestion des ressources naturelles pour simplifier les procédures d'obtention des autorisations nécessaires à l'utilisation de ces ressources.

#### **Renforcer l'efficacité des systèmes de santé et d'enseignement (2007, 2009)**

**Recommandations** : renforcer les incitations aux gains d'efficacité pour les gestionnaires du secteur public. Continuer à améliorer l'accès aux services des minorités.

**Mesures prises** : le gouvernement a défini des normes ou objectifs nationaux tant dans le secteur de la santé que dans l'enseignement, et mis en place des systèmes d'information renforcés et des financements liés aux priorités nationales. Le ministère de la Santé a annoncé des modifications destinées à améliorer la planification des services, la prise de décisions en matière d'investissements, l'évaluation des technologies et les achats d'intrants. Le ministre de l'éducation a annoncé un projet pour relier plus étroitement le financement des institutions du tertiaire à la performance.

#### **Veiller à ce que la législation relative aux relations travailleurs-employeurs favorise un fonctionnement efficace du marché du travail (2005)**

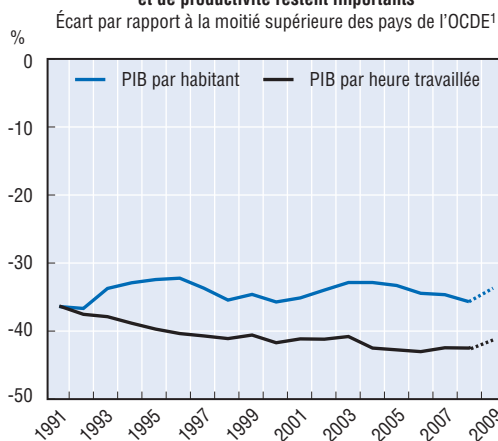
**Recommandations** : reconsidérer les modifications de 2004 apportées à la loi sur les relations du travail qui ont entraîné une hausse des coûts de main-d'œuvre.

**Mesures prises** : le gouvernement a modifié cette loi fin 2008, en instaurant une période d'essai de 90 jours pour les personnes recrutées par des entreprises de moins de 20 salariés. La législation relative aux relations entre travailleurs et employeurs est en cours de réexamen.

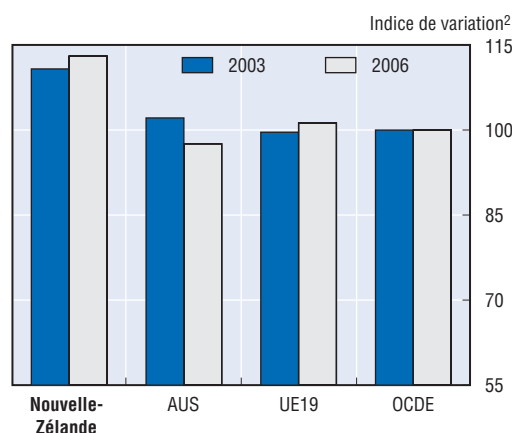
## NOUVELLE-ZÉLANDE

- Une forte utilisation de la main-d'œuvre et une amélioration des termes de l'échange au cours des années ayant précédé la crise économique ont contribué à compenser les effets d'une croissance relativement faible de la productivité du travail sur l'ample écart de revenu par habitant séparant la Nouvelle-Zélande de la moitié supérieure des pays de l'OCDE.
- Le bilan des progrès accomplis concernant les réformes prioritaires est mitigé. Les dépenses publiques, la présence capitalistique de l'État et la réglementation des activités économiques se sont renforcées, ce qui a souvent eu des répercussions préjudiciables sur la concurrence, la sécurité des investissements et l'entrée d'acteurs étrangers. De même, les avancées réalisées ont été des plus limitées s'agissant des incitations à l'amélioration des résultats des enseignants et de la promotion de la R-D. Plus positivement, le gouvernement a lié plus étroitement les prestations sociales à des obligations de recherche d'emploi.
- Les réformes progressent dans d'autres domaines, notamment la mise en place d'un financement axé sur les résultats dans les domaines de la santé et de l'enseignement. Le gouvernement a assoupli la législation sur la protection de l'emploi et s'engage à lever les obstacles réglementaires aux investissements en infrastructures ainsi qu'à la bonne gestion des ressources naturelles, et examine l'efficacité de toutes les dépenses publiques. Le gouvernement a aussi fait adopter des dispositions législatives sur un ambitieux dispositif d'échange de permis d'émissions.

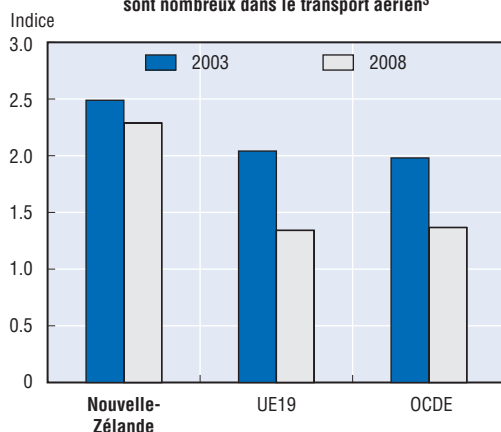
A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité restent importants



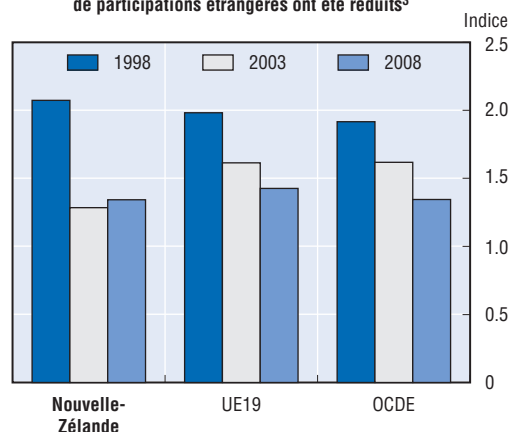
B. Les résultats des élèves sont très disparates



C. Les obstacles à la concurrence sont nombreux dans le transport aérien<sup>3</sup>



D. Les obstacles aux prises de participations étrangères ont été réduits<sup>3</sup>



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques* de l'OCDE.
2. Écart-type de la moyenne des résultats obtenus par les élèves en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit.
3. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux* et du n° 86 des *Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Bases de données des enquêtes de 2003 et 2006 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)* ; graphiques C et D : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/811434064430>